



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'École des **territoires**

Répondre aux nouveaux enjeux





Édito

L'École de la République, présente à travers 55 000 implantations sur tout le territoire, nous unit. Mais cette diversité territoriale, qui permet de s'adapter à des réalités différentes, s'inscrit désormais dans un contexte inédit, marqué par une baisse des naissances substantielle et durable, dans la quasi-totalité des départements. L'École, parce qu'elle est au cœur de la République et de la vie des territoires, est en première ligne face à ce défi.

La baisse du nombre d'élèves n'est pas une crise de l'École. Mais elle implique une réponse concertée localement en vue d'adapter notre organisation scolaire, non dans la précipitation ni selon des logiques purement comptables, mais avec méthode, anticipation et sens de l'intérêt général. C'est le choix que nous faisons.

Partout sur le territoire, les conséquences tirées de cette évolution démographique ont déjà permis d'améliorer les conditions d'enseignement, avec des classes moins chargées et un meilleur encadrement des élèves. Cette dynamique doit se poursuivre en tenant compte des réalités locales, des besoins des élèves et des attentes légitimes des familles et des élus.

C'est dans cet esprit que le travail engagé au sein des **observatoires des dynamiques rurales** a démontré toute son utilité. En associant l'État, l'éducation nationale et les élus locaux, ces instances ont permis de construire, dans le dialogue, des décisions plus lisibles, mieux comprises et plus justes. Nous franchissons aujourd'hui une nouvelle étape en les transformant en **observatoires des dynamiques rurales et territoriales**, généralisés à l'ensemble du territoire national. Ils offrent désormais à tous les territoires, ruraux comme urbains, un cadre commun de diagnostic et de prospective, à un, trois et cinq ans au minimum, pour anticiper l'évolution de l'offre scolaire et préparer l'avenir avec responsabilité.

Mais penser l'École des territoires, c'est aussi soutenir résolument l'École rurale, là où les ambitions scolaires demeurent trop souvent contraintes, alors même que les élèves y obtiennent, en moyenne, des résultats supérieurs à la moyenne nationale. **Les territoires éducatifs ruraux traduisent une conviction forte** : l'égalité des chances passe par la capacité à organiser des réponses collectives à l'échelle d'un bassin de vie, associant les services de l'État, les collectivités territoriales et les partenaires de l'École, en offrant aux élèves des territoires ruraux les mêmes perspectives de réussite, d'orientation et d'émancipation que partout ailleurs.

Plus de 200 territoires ont été labellisés depuis 2021, touchant 340 000 élèves. Nous poursuivons et amplifions leur déploiement, avec une quatrième vague de labellisation : **59 nouveaux territoires rejoignent le dispositif, portant leur nombre à 261**, dans toutes les académies. Parce qu'il agit sur tous les temps de vie de l'enfant, en mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs, sociaux, culturels et de santé, ce dispositif est une réponse concrète aux inégalités d'accès et à l'autocensure.

Enfin, une politique éducative territorialisée exige de la réactivité et de la justice. En plus de dix ans, les **équilibres socio-économiques** ont profondément évolué. C'est pourquoi nous faisons le choix de répondre, dès la rentrée 2026, aux situations les plus critiques d'établissements confrontés à de très fortes fragilités sociales, y compris lorsqu'ils ne relèvent pas formellement de l'éducation prioritaire. Là encore, il s'agit d'agir avec discernement, pragmatisme et responsabilité, dans l'attente d'une refonte plus globale.

Prendre en compte la réalité démographique, c'est faire le choix de l'action plutôt que de l'inaction.

C'est préparer l'avenir avec lucidité, renforcer la qualité du service public d'éducation et affirmer une conviction simple : où que l'on vive, l'École de la République doit offrir à chaque enfant les mêmes chances de réussite.

Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale

Le système scolaire face au défi de la baisse démographique

En 2025, la baisse de la natalité, qui touche désormais la France comme de nombreux autres pays, se traduit, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, par un nombre de naissances inférieur à celui des décès. Ce phénomène, qui va en s'accroissant, affecte logiquement l'École : 121 600 élèves de moins ont été scolarisés à la rentrée 2025 par rapport à la rentrée 2024¹, une baisse qui va s'amplifier avec 800 000 élèves de moins à la rentrée 2029 par rapport à la rentrée 2024².

Cette baisse des effectifs d'élèves est d'ores et déjà très marquée dans le premier degré : entre 2015 et 2025, les écoles publiques hors éducation prioritaire ont perdu 271 000 élèves dans les territoires ruraux et 225 000 dans les communes urbaines, soit une baisse respective de 15,4 % et 7,7 % des effectifs.

Au cours de la même période, le nombre de classes a également diminué dans les zones rurales, mais dans une proportion moindre

(- 8,1 %), tandis qu'il a augmenté dans les zones urbaines (+ 0,9 %). **La baisse plus rapide du nombre d'élèves que du nombre de classes a logiquement permis de scolariser les élèves dans des classes moins chargées.**

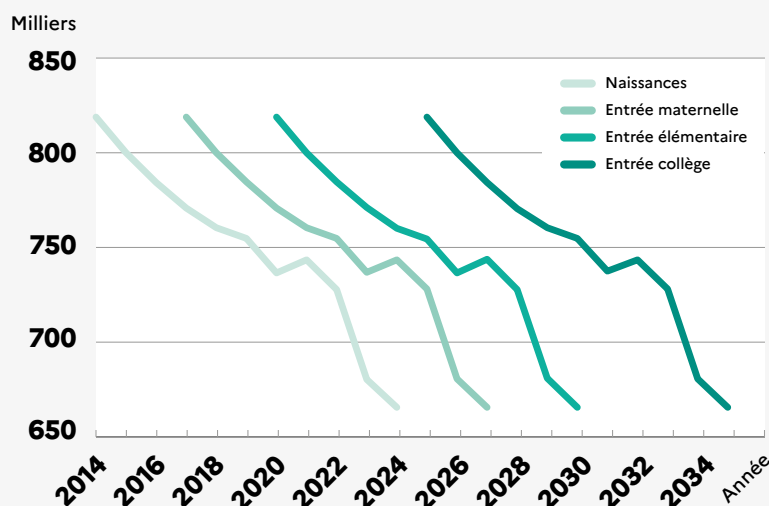
En éducation prioritaire, le recul démographique est plus récent, mais depuis 2021, il est du même ordre de grandeur qu'en milieu urbain hors éducation prioritaire. Après la montée en charge du dédoublement, le nombre de classes s'est stabilisé, ce qui permet de poursuivre la réduction de la taille des classes, même une fois ces mesures mises en œuvre.

Enfin, amorcé en 2020, le plafonnement à 24 élèves par classe, de la grande section au CE1, est quasiment abouti sur l'ensemble du territoire en 2025.

¹ Depp, notes d'information n° 25.58 et 25.59, octobre 2025.

² Depp, notes d'information n° 25.12 et 25.13, mars 2025.

ENTRÉES DES GÉNÉRATIONS À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

La génération des enfants nés en N arrivent :

- en N + 3 à l'école maternelle
- en N + 6 à l'école élémentaire
- en N + 11 au collège

La baisse des naissances en 2024 aura un impact en 2027 sur les effectifs d'entrants à l'école maternelle, en 2030 à l'école élémentaire et en 2035 au collège.

Dans le 1^{er} degré

➤ À LA RENTRÉE 2025

21,3

élèves par classe
en préélémentaire public

⬇ - 3,2 élèves depuis 2015

20,7

élèves par classe
en élémentaire public

⬇ - 2,8 élèves depuis 2015

- 96 022

élèves dans
le 1^{er} degré public

⬇ - 1,8 % par rapport
à la rentrée 2024

➤ À LA RENTRÉE 2026

Prévision de

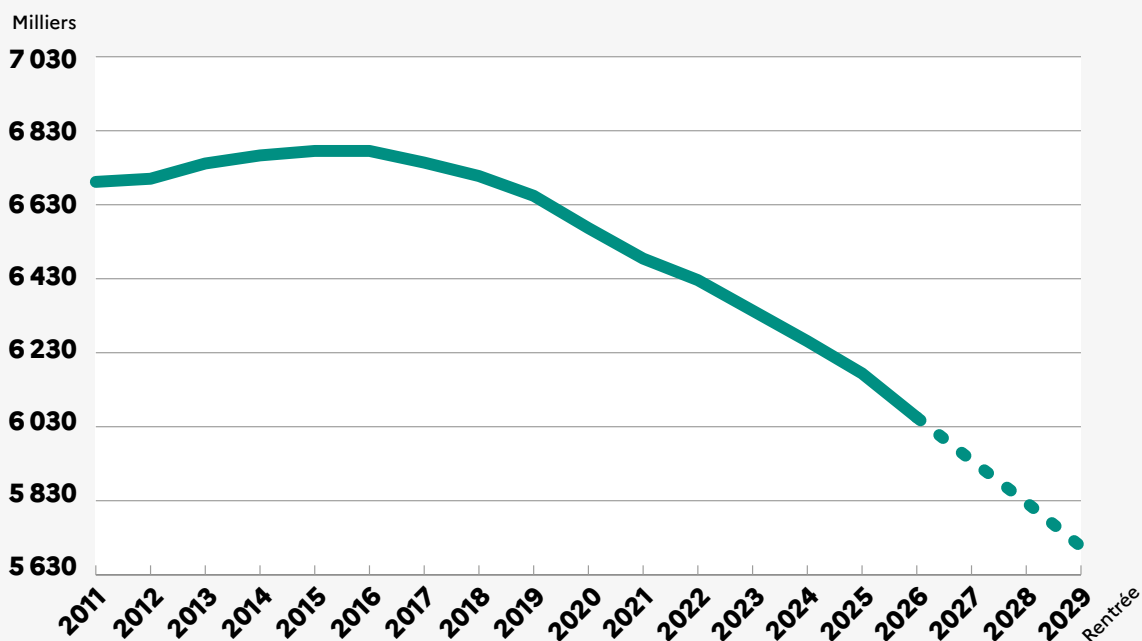
- 107 600

élèves dans le 1^{er} degré public

⬇ - 2 % par rapport à la rentrée 2025

➤ ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES

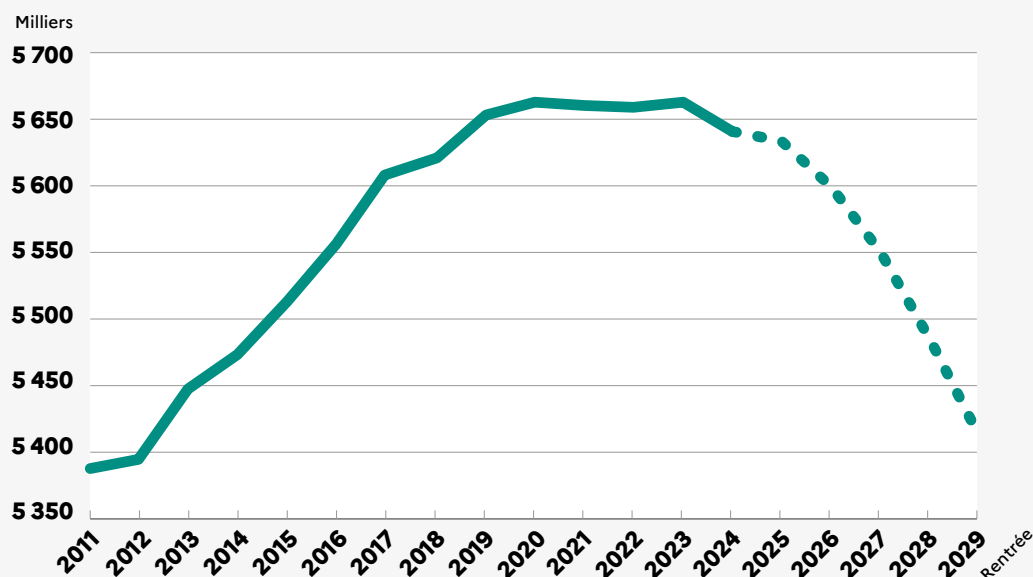
DANS LE 1^{er} DEGRÉ PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT



Source : Depp, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre, note d'information n° 25.12.

Dans le 2^d degré

➤ ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DANS LE 2^d DEGRÉ PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT

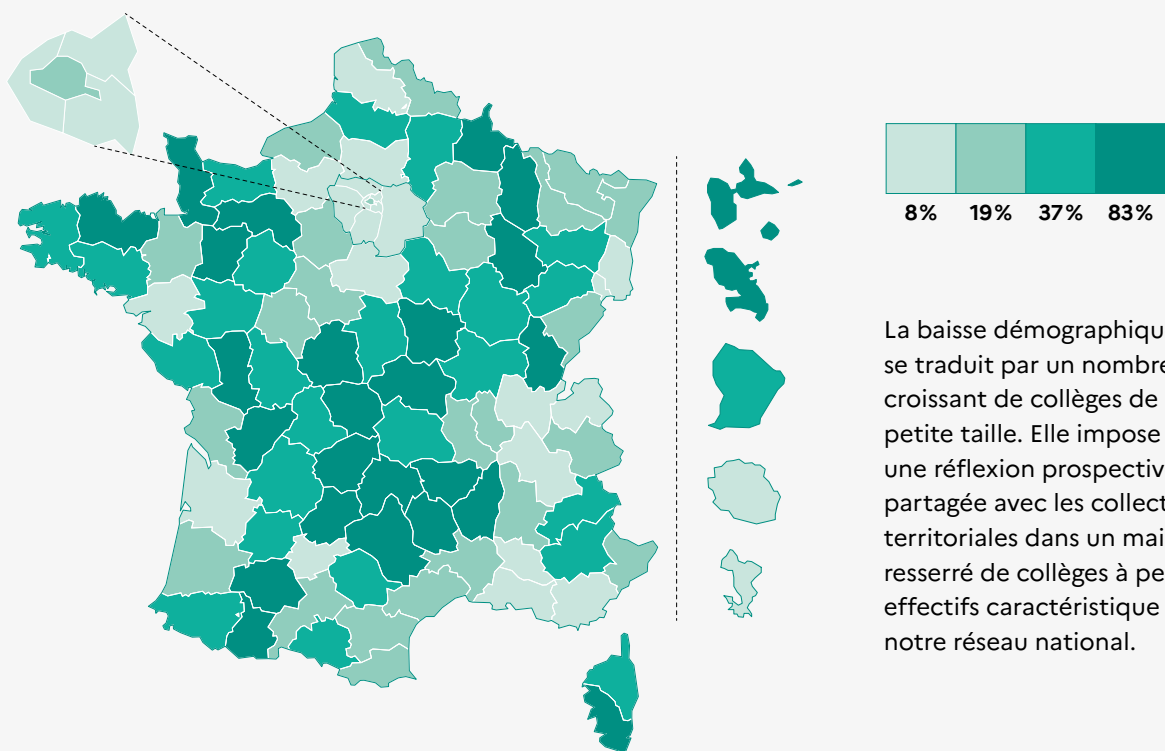


Source : Depp, note d'information n° 2513.

Champ : établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. France, secteur public et divisions sous contrat du secteur privé.

Au collège, la baisse de la démographie a un impact sur les effectifs depuis la rentrée 2024 et s'accélère. À la rentrée 2026, les effectifs de collégiens devraient diminuer à un rythme plus élevé que celui de 2025 (- 29 000 élèves). La baisse des effectifs au collège pourrait se poursuivre à un rythme de plus en plus soutenu à partir de 2027 et jusqu'en 2029 au moins. En effet, les générations qui rentreront au collège entre 2027 et 2029 seront de moins en moins nombreuses.

➤ TAUX DE COLLÈGES À 300 ÉLÈVES OU MOINS À LA RENTRÉE 2024



La baisse démographique se traduit par un nombre croissant de collèges de petite taille. Elle impose ainsi une réflexion prospective et partagée avec les collectivités territoriales dans un maillage resserré de collèges à petits effectifs caractéristique de notre réseau national.



Les observatoires des dynamiques rurales et territoriales (ODRT)

Une ambition nouvelle en janvier 2026

Mis en place à la rentrée 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, les observatoires des dynamiques rurales (ODR), ont été déployés dans les départements comportant des territoires ruraux, afin de mieux appréhender les évolutions démographiques et leurs effets sur l'organisation territoriale de l'offre scolaire.

Dans un contexte marqué par une déprise démographique durable, touchant la quasi-totalité du territoire national, et d'attentes accrues des élus et acteurs locaux en matière de lisibilité, d'anticipation et de dialogue, **il est apparu nécessaire de généraliser cette démarche à tous les territoires, ruraux comme urbains, pour disposer d'un cadre commun d'analyse et de prospective.**

Par une volonté commune des ministères de l'Intérieur et de l'Éducation nationale, les observatoires des dynamiques rurales **deviennent ainsi en 2026 les observatoires des dynamiques rurales et territoriales (ODRT)**. La transformation de ces instances permet d'étendre leur champ à l'ensemble du territoire national, afin de prendre en compte les conséquences de la déprise démographique dans tous les territoires (ruraux et urbains) et à tous les niveaux (premier et second degrés), ainsi que de préparer, avec les élus, notre système éducatif à cette transformation.

Un ODRT est mis en place dans chacun des 101 départements de France et se réunit plusieurs fois par an. Il est co-présidé par le préfet et l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen). En tant qu'instance départementale, son rôle est d'objectiver les spécificités scolaires locales pour définir des actions partagées.

Le diagnostic porte notamment sur les évolutions démographiques, le maillage éducatif et l'accès aux services scolaires et périscolaires. Les dimensions sociales, sanitaires, sportives, culturelles et de mobilité sont également à intégrer, tout comme l'orientation, l'accès à l'enseignement supérieur et l'insertion.

L'ODRT bénéficie d'une souplesse de mise en œuvre, permettant des déclinaisons infra-départementales, notamment à l'échelle des réseaux pédagogiques, des bassins de vie et des périmètres intercommunaux. Des groupes de travail thématiques, définis localement, contribueront aussi à une juste articulation avec les autres politiques publiques territoriales.

Par une approche prospective au minimum à un, trois et cinq ans, les ODRT permettront :

- **de partager un diagnostic commun, d'anticiper les évolutions et d'en mesurer les effets ;**
- de nourrir une réflexion pluriannuelle et partenariale sur l'organisation territoriale, l'offre scolaire et les services associés, notamment de transport.

TÉMOIGNAGE

L'ODR de Charente : anticiper pour construire l'École de demain

Jérôme Harnois, préfet de la Charente

Thierry Claverie, directeur académique des services départementaux
de l'éducation nationale de la Charente

Co-présidé par le préfet et le directeur académique, l'observatoire départemental des dynamiques rurales (ODR) de Charente est une instance constituée de l'ensemble des grands élus du département de Charente, donc au-delà du texte initial.

Des partenaires y sont invités selon les thématiques retenues afin d'apporter leur expertise sur la mise en place de projets de territoire : Insee, CAF, ARS, etc.

L'ODR permet de traiter le sujet des fermetures ou restructurations d'écoles et collèges de manière beaucoup plus apaisée. Il permet aux décideurs publics de prendre des décisions objectives, et surtout de les anticiper. Cet observatoire contribue, à sa manière, à la politique d'aménagement des territoires portée par l'État et les collectivités.

Face à ce défi majeur que représente la baisse démographique, auquel s'ajoute le défi climatique et énergétique, cette instance a permis de dégager, dans le département, des objectifs structurants, différents, mais souvent complémentaires selon les situations rencontrées.

Un objectif structurel

- Développer le nombre de pôles éducatifs territoriaux pour assurer une offre éducative et scolaire facilitant le continuum école/collège pérenne et de qualité dans des zones rurales fragiles.
- Renforcer les collèges ruraux en grande fragilité à court terme en fidélisant les poursuites de parcours (développer des « écoles du socle »).
- Réduire les coûts de fonctionnement afin de permettre la rénovation des écoles maintenues face au défi climatique et énergétique.

Un objectif qualitatif

- Constituer de réelles équipes pédagogiques en réduisant l'exercice professionnel en site isolé.
- Créer des structures éducatives qui, par leur densité dans un territoire donné, exerceront une attractivité et un rayonnement grâce à un projet éducatif global (CAF, ARS, associations, etc.).
- Mieux articuler temps scolaire et périscolaire pour répondre aux besoins des familles.
- Scolariser les fratries sur un même espace-lieu, plus appréciable pour les familles.

Un objectif d'ambition et de réussite des élèves

- Améliorer les conditions d'enseignement et d'accueil par la mutualisation des ressources pédagogiques et des compétences professionnelles.
- Développer la stimulation entre pairs par l'augmentation du nombre d'élèves par cohorte en réduisant les classes multi-niveaux à faibles effectifs.
- Favoriser la continuité des apprentissages école/collège dans le cadre d'un cycle 3 renforcé.
- Mieux prendre en compte les besoins des élèves fragiles.



Les territoires éducatifs ruraux (TER)

Une nouvelle vague de labellisations

LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX EN 2026

261

territoires éducatifs ruraux labellisés

- **47** en 2021
- **16** en 2022
- **139** en 2023
- **59** en 2026

440 000

élèves bénéficiaires

Plus de

2 500

communes rurales et de montagne concernées

Pourquoi les territoires éducatifs ruraux ? L'École rurale se caractérise par de bons résultats scolaires jusqu'à la fin du collège. Pourtant, les ambitions scolaires et d'orientation y sont moindres qu'en milieu urbain, en raison de l'éloignement des formations et des opportunités d'emploi, ainsi que des difficultés de mobilité.

L'ambition des TER est de répondre à ces spécificités. Le dispositif agit sur tous les temps de vie de l'élève (scolaire, périscolaire, extrascolaire), en fédérant l'ensemble des acteurs éducatifs, sociaux, de santé et culturels présents sur un même bassin de vie.

Ce programme vise à renforcer, dans ces territoires, les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, et à lutter contre l'autocensure. Il s'agit ainsi de **garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir**, par le biais de l'accompagnement

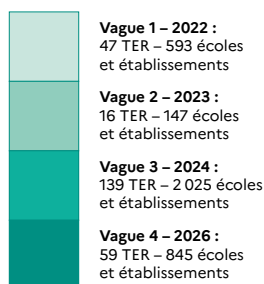
à l'orientation et des dispositifs d'égalité des chances, notamment les Cordées de la réussite et les internats d'excellence.

Dans le cadre du plan France Ruralités et du comité interministériel aux ruralités (CIR), **l'objectif fixé est de 300 TER à l'horizon 2027.**

59 nouvelles labellisations sont accordées pour 2026 à la suite de la quatrième vague de l'appel à projets lancé en juillet 2025, et reposant sur trois priorités nationales : orientation, santé et bien-être, culture. Cette nouvelle promotion concerne 731 écoles, 84 collèges, 30 lycées et porte à 261 le total de TER désormais labellisés. **Une cinquième vague d'appel à projets est prévue à la rentrée 2026.**

Cette labellisation s'accompagne d'une dotation de 30 000 € par an versée à chaque TER, avec un suivi étape par étape afin de garantir la conformité des mesures prises aux objectifs du projet.

LES 261 TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX EN 2026



Source : Dgesco, service du pilotage, du budget et des territoires.

EN PRATIQUE

Un territoire mobilisé dans les Alpes

La mise en œuvre du TER dans les **Alpes-de-Haute-Provence**, en réunissant l'ensemble des acteurs (éducation nationale, collectivités, associations, structures culturelles, sportives, médico-sociales, etc.), a apporté une réelle dynamique au territoire avec le développement de partenariats solides et durables.

Le TER favorise la compréhension des rôles et des contraintes de chacun, renforce la coopération et permet un climat de confiance propice à l'innovation et à la co-construction.

Des projets concrets ont ainsi vu le jour :

- partager les conditions du bien-être à l'école (Hautes-Alpes) ;
- savoir nager (plateau d'Albion) ;
- découvrir l'opéra (Camargue) ;
- renforcer la pratique théâtrale grâce au soutien apporté par le conseil départemental au festival de théâtre inter-collèges.

LES POLITIQUES ÉDUCATIVES EN RURALITÉ

Des dispositifs tels que les Cordées de la réussite et les internats d'excellence

s'articulent au sein des TER afin de structurer des parcours continus d'ambition pour les élèves et de sécuriser leur trajectoire scolaire.

Les Cordées de la réussite agissent en amont sur l'ouverture culturelle, l'accompagnement à l'orientation et la projection vers l'enseignement supérieur, tandis que les internats d'excellence constituent un levier de consolidation des parcours pour les élèves ayant besoin d'un cadre renforcé.

Cette complémentarité renforce l'égalité des chances en milieu rural en combinant accompagnement pédagogique, ambition scolaire et conditions matérielles de réussite, en lien avec tous les partenaires éducatifs et territoriaux.

4 Les réponses pour les établissements non classés en éducation prioritaire et qui présentent d'importantes fragilités sociales

Si l'actualisation de la carte de l'éducation prioritaire est nécessaire, celle-ci prévoit 15 à 18 mois de travail et ne peut donc être engagée alors que les deux échéances électorales à venir impliquent des périodes de réserve pour l'institution. Cette réforme nécessite, en effet, des temps de concertation avec les acteurs concernés, ainsi qu'une appréciation au cas par cas, qui tienne compte des réalités locales et des disparités territoriales, au-delà de l'application de pures règles comptables ou de la prise en compte du seul indice de position sociale (IPS).

Pour autant, Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale, a décidé de répondre dès la rentrée 2026 aux situations les plus aigües de 21 collèges dans 11 académies (Clermont-Ferrand, Lyon, Montpellier, Versailles, Nancy-Metz, Strasbourg, Créteil, Lille, Guadeloupe, Martinique, Orléans-Tours) et de 66 écoles.

Des dispositions pour les collèges :

- un pôle médico-social avec un psychologue de l'éducation nationale (PsyEN), un infirmier et un assistant social à temps complet ;
- une attention particulière portée au nombre d'élèves par classe, pour chaque niveau ;
- une indemnité pour mission particulière, transitoire dans l'attente de la révision globale de la carte de l'éducation prioritaire, pour les professeurs ;
- une bonification RH mobilité, à partir de trois ans d'exercice.

Des dispositions pour les écoles maternelles, élémentaires ou primaires :

- une attention particulière portée au nombre d'élèves par classe ;
- une possibilité, en primaire et élémentaire et sur projet pédagogique, d'un poste de professeur des écoles supplémentaire ;
- une indemnité pour mission particulière, transitoire dans l'attente de la révision globale de la carte de l'éducation prioritaire, pour tous les professeurs d'école et de collège ;
- une bonification RH mobilité, à partir de trois ans d'exercice.

education.gouv.fr